

Mes ancêtres BAUDOUIN DESMARATTES de La Rochelle à Jacmel

Cynthia Lebel (avril 2023)

Note préliminaire de la rédaction

Nous remercions Cynthia Lebel de nous avoir proposé son beau travail.

Le document original envoyé était de 80 pages : Cynthia y avait intégré le scan de tous les documents utilisés avec la « transcription adaptée à l'orthographe moderne » des actes d'état-civil et actes notariés, ainsi que la traduction en français des documents en anglais, étant canadienne de père haïtien et bilingue.

Nous lui avons demandé de résumer les actes, à la place de leur transcription intégrale, et nous lui sommes reconnaissants de l'avoir accepté. La référence des originaux est donnée systématiquement et les lecteurs intéressés pourront aisément les consulter.

C'est un riche témoignage très personnel d'une longue recherche et des émotions qu'elle a suscitées.

Introduction

J'ai retracé l'ascendance de ma quatrième arrière-grand-mère Aténayse Belzamine Desmarattes, née vers 1784, jusqu'à une famille de huguenots, des négociants prospères de La Rochelle en France, les BAUDOUIN DESMARATTES. Certains membres de cette famille se sont convertis au catholicisme vers la fin des années 1600. Des descendants de cette famille ont établi des plantations à Saint-Domingue (pré-Révolution Haïti) dans les années 1700. Même si ce n'était pas vraiment une surprise de découvrir que j'avais des ancêtres qui étaient propriétaires de plantation, et donc d'esclaves, cela m'a tout de même donné un choc de le voir confirmé sur papier. Je crois que c'est alors une réaction naturelle de tenter de trouver du bon dans cette histoire : quelques circonstances permettraient de conclure que ces gens n'étaient pas complètement mauvais ; c'est un grand défi quand il s'agit d'esclavage. Mais il y a toujours un espoir que les gens puissent évoluer et devenir de meilleurs êtres humains. Dans le cas des Baudouin Desmarattes, j'ai découvert quelques faits à propos d'eux et de leurs actions dans les années entourant la Révolution haïtienne qui semblent contradictoires. Finalement, comme toujours, en tentant de trouver des réponses, je reviens avec plus de questions. Alors j'ai décidé d'aborder le sujet avec le plus d'objectivité et de neutralité que possible. Lisez et dites-moi ce que vous en pensez. Pour commencer, établissons la scène.

Les années entourant l'enfance d'Aténayse Belzamine Desmarattes à Saint-Domingue étaient très agitées. Ces années ont mené à la Révolution haïtienne, qui débuta en

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1791, et ont culminé avec l'Indépendance d'Haïti en 1804. L'article ¹ ci-dessous, que j'ai traduit de l'anglais pour vous, fournit un résumé assez succinct, quoique simpliste, de cette révolution.

Résumé de la période révolutionnaire

« La Révolution haïtienne a souvent été décrite comme la rébellion d'esclaves la plus importante et la plus réussie de l'hémisphère occidental. Les esclaves ont lancé la rébellion en 1791 et en 1803, ils avaient réussi à mettre fin non seulement à l'esclavage, mais au contrôle français sur la colonie. La Révolution haïtienne, cependant, était beaucoup plus complexe, consistant en plusieurs révolutions se déroulant simultanément. Ces révolutions ont été influencées par la Révolution française de 1789, qui allait représenter un nouveau concept de droits de l'homme, de citoyenneté universelle et de participation au gouvernement.

Au XVIII^e siècle, Saint-Domingue, nom sous lequel Haïti était alors connue, est devenue la colonie d'outre-mer la plus riche de France, en grande partie grâce à sa production de sucre, de café, d'indigo et de coton générée par une main-d'œuvre asservie. Lorsque la Révolution française a éclaté en 1789, il y avait cinq groupes distincts dans la colonie. Il y avait des planteurs blancs, qui possédaient les plantations et les esclaves, et des petits blancs, qui étaient artisans, commerçants et enseignants. Certains d'entre eux possédaient également quelques esclaves. Ensemble, ils comptaient 40 000 habitants de la colonie. De nombreux Blancs de Saint-Domingue ont commencé à soutenir un mouvement d'indépendance qui a commencé lorsque la France a imposé des tarifs élevés sur les articles importés dans la colonie. Les planteurs étaient extrêmement désenchantés par la France car il leur était interdit de commercer avec toute autre nation. De plus, la population blanche de Saint-Domingue n'avait aucune représentation en France. Malgré leurs appels à l'indépendance, les planteurs et les petits blancs sont restés attachés à l'institution de l'esclavage.

Les trois groupes restants étaient d'ascendance africaine : ceux qui étaient libres, ceux qui étaient esclaves et ceux qui s'étaient enfui. Il y avait environ 30 000 Libres en 1789. La moitié d'entre eux étaient des mulâtres et souvent ils étaient plus riches que les petits blancs. La population d'esclaves était proche de 500 000. Les esclaves en fuite étaient appelés marrons. Ils s'étaient retirés profondément dans les montagnes de Saint-Domingue et vivaient de l'agriculture de subsistance. Haïti avait une histoire de rébellions d'esclaves : les esclaves n'ont jamais voulu se soumettre à leur statut et avec leur force numérique (10 contre 1), les fonctionnaires coloniaux et les planteurs ont fait tout ce qui était possible pour les contrôler. Malgré la dureté et la cruauté de l'esclavage de Saint-Domingue, il y eut des rébellions d'esclaves avant 1791. Un complot impliquait l'empoisonnement des maîtres.

¹ <https://www.blackpast.org/global-african-history/haitian-revolution-1791-1804/>

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Inspirés par les événements en France, un certain nombre de mouvements révolutionnaires d'origine haïtienne ont émergé simultanément. Ils se sont inspirés de la « Déclaration des droits de l'homme » de la Révolution française. L'Assemblée générale de Paris a répondu en promulguant une loi qui accordait aux différentes colonies une certaine autonomie au niveau local. La législation, qui appelait « tous les propriétaires locaux... à être des citoyens actifs », était à la fois ambiguë et radicale. Elle a été interprétée à Saint-Domingue comme ne s'appliquant qu'à la classe des planteurs, ce qui excluait donc les petits blancs du gouvernement. Pourtant, elle a permis aux citoyens libres de couleur qui étaient d'importants propriétaires fonciers de participer. Cette législation, promulguée à Paris pour maintenir Saint-Domingue dans l'empire colonial, a plutôt généré une guerre civile à trois entre les planteurs, les noirs libres et les petits blancs. Cependant, les trois groupes seront défiés par la majorité noire asservie, également été influencée et inspirée par les événements en France.

Dirigés par l'ancien esclave Toussaint Louverture, les esclaves agirent les premiers, se révoltant contre les planteurs le 21 août 1791. En 1792, ils contrôlaient un tiers de l'île. Malgré les renforts de la France, la superficie de la colonie détenue par les rebelles s'agrandit, tout comme la violence des deux côtés. Avant la fin des combats, 100 000 des 500 000 Noirs et 24 000 des 40 000 Blancs furent tués. Néanmoins, les anciens esclaves réussirent à repousser à la fois les forces françaises et les Britanniques arrivés en 1793 pour conquérir la colonie, et qui se retirèrent en 1798 après une série de défaites face aux forces de Louverture. En 1801, Louverture étendit la révolution au-delà d'Haïti, conquérant la colonie espagnole voisine de Saint-Domingue (l'actuelle République dominicaine). Il abolit l'esclavage dans la colonie hispanophone et se déclara gouverneur général à vie de toute l'île d'Hispaniola.

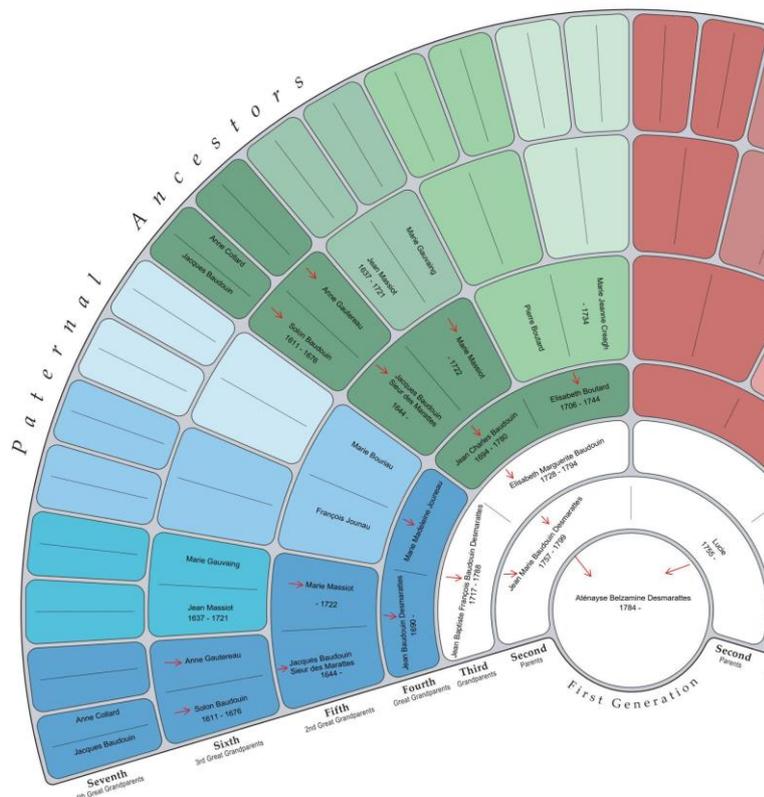
À ce moment, la Révolution haïtienne avait survécu à la Révolution française qui en avait été l'inspiratrice. Napoléon Bonaparte, alors souverain de la France, envoya le général Charles Leclerc, son beau-frère, et 43 000 soldats français pour capturer Louverture et restaurer à la fois la domination française et l'esclavage. Louverture fut pris et envoyé en France où il mourut en prison en 1803. Jean-Jacques Dessalines, l'un des généraux de Louverture et lui-même ancien esclave, dirigea les révolutionnaires à la bataille de Vertières le 18 novembre 1803 où les forces françaises furent vaincues. Le 1^{er} janvier 1804, Dessalines déclara la nation indépendante et la rebaptisa Haïti. La France est devenue la première nation à reconnaître son indépendance. Haïti est ainsi devenue la première république noire du monde et la deuxième nation de l'hémisphère occidental (après les États-Unis) à obtenir son indépendance vis-à-vis d'une puissance européenne. »

En savoir plus sur la Révolution haïtienne : voir Wikipedia.

Les personnages

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Établissons maintenant les personnages. En regardant le diagramme en éventail ci-après, nous commençons avec Solon BAUDOIN et Anne GAUTEREAU (notez que ce couple apparaît deux fois dans le diagramme). Ce couple s'est marié au Temple Protestant de La Rochelle en 1641 ². Un de leurs fils, Jacques Baudouin Sieur des Marattes, après son abjuration en 1685 ³, a épousé Marie MASSIOT à Dompierre-sur-Mer (Charente Maritime, 17) en 1687 ⁴. Ce couple a eu cinq enfants connus, deux filles et trois fils. Deux de ces fils, Jean Baudouin Desmarattes et Jean Charles Baudouin, sont mes ancêtres, et eux et leurs descendants sont le sujet de cet article.



Jean Baudouin Desmarattes (mon septième arrière-grand-père)

Jean est né en 1690 ⁵ à La Rochelle, fils de Jacques Baudouin Sieur des Marattes et Marie Massiot. Jean épouse Marie Madeleine JOUNEAU, fille de François et Marie BOURIAU, à La Rochelle en 1714 ⁶. Le couple a eu les trois enfants connus suivants, tous nés à La Rochelle :

² <http://www.archinoe.net/v2/ad17/visualiseur/registre.html?id=170042509> (image 386)

³ <http://www.archinoe.net/v2/ad17/visualiseur/registre.html?id=170025540> (image 32)

⁴ <http://www.archinoe.net/v2/ad17/visualiseur/registre.html?id=170027127> (image 148)

⁵ <http://www.archinoe.net/v2/ad17/visualiseur/registre.html?id=170034951> (image 2)

⁶ <http://www.archinoe.net/v2/ad17/visualiseur/registre.html?id=170035421> (image 33)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1. Henriette Marguerite (1716 ⁷-?)
2. Jean Baptiste François (1717 ⁸-1788 ⁹). Il est mon sixième arrière-grand-père. Il a épousé sa cousine germaine, Elisabeth Marguerite Baudouin, la fille du frère de Jean, Jean Charles.
3. Claire Olive (1719 ¹⁰-?)

À la naissance de leurs enfants en 1717 et 1719, Jean est décrit comme banquier. Il importait des marchandises venant des colonies françaises, comme le suggère un document de l'étude du notaire DESBARRES à La Rochelle daté du 12 février 1720 ¹¹, dans lequel lui et d'autres marchands déposaient une plainte formelle au sujet de sommes d'argent que le contrôleur du port de La Rochelle leur avait demandé de lui payer pour l'importation de telles marchandises. J'ai aussi des informations ¹² qui suggèrent que Jean aurait financé le voyage d'un navire négrier en 1720 partant de La Rochelle et allant au Cap Français à Saint-Domingue (aujourd'hui Cap-Haïtien en Haïti). En fait, il semblerait que la mère de Jean, Marie Massiot, ma huitième arrière-grand-mère, et sa famille étaient très impliqués dans la traite des esclaves à Rochefort (Charente Maritime, 17), ce sera cependant le sujet d'un autre article.

Je n'ai trouvé aucune indication indiquant que Jean s'est établi à Saint-Domingue de façon permanente. Dans l'inventaire des biens après décès daté de 1791 pour le fils de Jean, Jean Baptiste François (voir en Appendice 1), se trouvaient les papiers pour la concession d'une terre située sur la Montagne de Jacmel accordée à Jean en 1726 par les Général et Intendant de Saint-Domingue ; annexé à ces papiers était un accord sous seing privé pour la vente de cette concession par Jean à son frère Jean Charles un mois plus tard. Jean était à Jacmel en 1727 comme parrain au baptême d'un des fils de Jean Charles. La piste de Jean à Saint-Domingue s'éteint là.

Jean Charles Baudouin (mon septième arrière-grand-père)

Le petit frère de Jean, Jean Charles Baudouin, est né en 1694 ¹³ à La Rochelle des mêmes père et mère. La première fois que j'ai trouvé Jean Charles dans les documents

⁷ <http://www.archinoe.net/v2/ad17/visualiseur/registre.html?id=170034758> (image 89)

⁸ <http://www.archinoe.net/v2/ad17/visualiseur/registre.html?id=170034983> (image 29)

⁹ <https://www.familysearch.org/records/images/image-details?page=8&place=36&keyword=Jacmel&rmsId=TH-909-70027-31504-92&imageIndex=158&singleView=true> (image 159)

¹⁰ <http://www.archinoe.net/v2/ad17/visualiseur/registre.html?id=170026552> (image 33)

¹¹ http://www.archinoe.fr/v2/ad17/visualiseur/ir_ead_visu_lien.html?ir=16960&id=262254152 (image 48)

¹² https://www.persee.fr/doc/sfhom_0222-027x_1984_mon_2_1 Jean Mettas, *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIIIe siècle*. Tome Second : *Ports autres que Nantes* (page 240).

¹³ <http://www.archinoe.net/v2/ad17/visualiseur/registre.html?id=170039085> (image 12)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

de Saint-Domingue est dans un acte notarié daté de 1719 ¹⁴ de l'étude du notaire FOUQUET à Jacmel. Dans ce document, Jean Charles signe un contrat pour établir une société d'une durée de sept ans avec son beau-frère Louis LE PAYS de BOURJOLLY, le mari de sa sœur aînée Marie Baudouin. Dans ce contrat, Louis, qui était sur le point de repartir pour France, nomme Jean Charles comme son procureur à Saint-Domingue et lui vend un tiers des intérêts dans son habitation à Jacmel, avec l'intention d'éventuellement lui vendre jusqu'à la moitié. D'après cet acte, Jean Charles vivait dans la même maison que Louis et Marie au moment de signer ce contrat.

Jean Charles épouse Elisabeth BOUTARD, fille de Pierre et Marie Jeanne CREAGH, à Jacmel en 1723 ¹⁵. Jean Charles est dit marglier (marguillier) dans leur acte de mariage. Le couple a eu les six enfants connus suivants, tous nés à Jacmel :

1. Marie Jeanne (1724-1724) ¹⁶. Elle est décédée à l'âge d'environ trois mois et demi. Elle a été inhumée dans l'église sous le banc de la famille.
2. Jean Charles (1726-1729 ¹⁷). Il est décédé à l'âge d'environ deux ans et demi. D'après son acte de baptême daté de 1727 ¹⁸, il était malade depuis sa naissance.
3. Elisabeth Marguerite (1728 ¹⁹-1794 ²⁰). Elle est ma sixième arrière-grand-mère. Elle a épousé son cousin germain, Jean Baptiste François Beaudouin Desmarattes, le fils du frère de Jean Charles, Jean.
4. Jean Charles fils (1732 ²¹-entre 1775 et 1777). D'après son testament daté de 1775 ²², il était propriétaire d'une habitation et avait eu six enfants quarterons avec Françoise Henriette dite NÉNÉ, une mulâtresse libre, à la famille de qui il cédait son habitation après son décès. Les six enfants avaient adopté le

¹⁴ <https://www.familysearch.org/ark:/61903/3:1:3Q9M-CSTN-N912-X?i=79&cat=505564> (images 80 à 96)

¹⁵ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1723&typeacte=AC_NA (image 3)

¹⁶ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1724> (image 4)

¹⁷ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1729> (image 1)

¹⁸ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1732> (image 1)

¹⁹ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1728&typeacte=AC_NA (image 2)

²⁰ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1794> (image 47)

²¹ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1732> (image 7)

²² Notaire DUBERNES de la GREFFIÈRE, Jacmel, 2 mai 1775, ANOM.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

patronyme Néné. D'après l'acte de baptême d'un de ces enfants ²³, Jean Charles était capitaine des dragons mulâtres à Jacmel en 1771, ce qui veut dire qu'il commandait une milice composée de mulâtres libres. Dans un acte de décès daté de 1788 pour l'enfant d'une de ses filles quarteronnes ²⁴, il est indiqué que l'enfant est décédé sur l'habitation de Françoise Henriette où ils vivaient tous, ce qui confirme que les dernières volontés de Jean Charles fils ont été respectées.

5. Marie Anne (1735 ²⁵-avant 1763). Elle n'était pas nommée dans un document daté de 1763 (voir en Appendice 1) où son père léguait des biens à ses deux enfants Elisabeth Marguerite et Jean Charles fils, je suppose donc qu'elle est décédée avant cette date.
6. Madeleine Charlotte (174026-174127). Elle est décédée à l'âge d'environ dix mois.

Selon le même inventaire des biens après décès daté de 1791 pour son gendre et neveu Jean Baptiste François mentionné plus tôt (voir en Appendice 1), des concessions ont été accordées à Jean Charles et celui-ci a acheté, échangé et vendu les propriétés suivantes situées sur la Montagne de Jacmel:

- Comme mentionné plus tôt, Jean Charles a acheté une concession de son frère Jean en 1726.
- Une concession a été accordée à Jean Charles en 1730 par les Général et Intendant de Saint-Domingue.
- Jean Charles a acheté plus de terre en 1737.
- Une autre concession a été accordée à Jean Charles en 1740 par les Général et Intendant de Saint-Domingue.
- Jean Charles a échangé un de ses terrains pour un autre terrain en 1749, et a vendu ce terrain à son gendre Jean Baptiste François Baudouin Desmarattes en 1750.

D'après ce que j'ai vu dans le répertoire des notaires, ceci n'est qu'un très petit échantillon de toutes les transactions pour terrains ou autres que Jean Charles et son

²³ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1771> (image 8)

²⁴ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1788&fbclid=IwAR1Q1-dXHvvs_ZU-gsp_1oHkXn4nxZEkc05I_MRRGAtlrZLqVH6efaAfw (image 14)

²⁵ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1735> (image 4)

²⁶ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1740> (images 2 et 3)

²⁷ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1741> (image 2)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

gendre Jean Baptiste François ont faites durant leur vie. Il y a tellement d'actes que j'ai décidé de ne demander que ceux qui semblaient prometteurs pour ne pas surcharger les bénévoles en France. J'espère que je ne manque pas quelque chose d'important. J'y retournerai peut-être un jour.

À la naissance de son premier enfant en 1724, Jean Charles est dit commandant pour le Roi au quartier de Jacmel, ce qui signifie qu'il gérait les ressources militaires locales. Puis à la naissance de leur quatrième enfant en 1732, il occupait aussi le poste de capitaine commandant des milices de Jacmel. Puis en 1753, au mariage de leur fille Elisabeth Marguerite, Jean Charles portait le titre de chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, un ordre honorifique français créé par un édit de Louis XIV du 5 avril 1693 pour récompenser les officiers catholiques les plus valeureux ayant au moins 10 ans de présence au sein des régiments du royaume, quelle que soit leur condition de naissance. Un certain nombre de pensions étaient accordées aux membres de l'ordre, incluant de 800 à 2000 livres pour certains chevaliers. Jean Charles a occupé le poste de chef des milices jusqu'à au moins 1766 ²⁸.

Maintenant, si vous avez lu le résumé que j'ai inclus plus haut sur la Révolution, vous vous rappellerez la mention des esclaves en fuite, les marrons. Jean Charles et son gendre Jean Baptiste François chassaient les marrons ²⁹. Je suppose que cela faisait partie de leur rôle comme officiers des milices. On ne peut que se demander si ce n'était pas en raison de ce « service » que Jean Charles et Jean Baptiste François auraient obtenu leur titre de Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis. Mais il y a un peu plus à raconter sur le sujet de la famille avec les marrons; continuez votre lecture.

Dans le même inventaire des biens après décès daté de 1791 pour son gendre Jean Baptiste François mentionné plus tôt (voir en Appendice 1), il y avait un document daté de 1763 où Jean Charles léguait des biens à ses deux enfants Elisabeth Marguerite et Jean Charles fils. L'épouse de Jean Charles, Elisabeth Boutard, était décédée plusieurs années auparavant en 1744 ³⁰. Malheureusement, cet acte a été dressé sous seing privé et n'a pas été déposé chez un notaire, alors nous ne saurons probablement jamais ce qu'il contenait exactement. Puis, en 1777, Jean Charles, 83 ans, a fait une donation de 70 esclaves à son gendre Jean Baptiste François et à sa fille Elisabeth Marguerite. Dans l'acte notarié pour cette donation ³¹, Jean Charles indique que certains des esclaves avaient appartenu à feu Jean Charles fils. Il demande au couple de gérer la succession de son fils, et fait des provisions pour s'assurer qu'il sera pris

²⁸ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1766> (image 4)

²⁹ <https://archive.org/details/maroonsocietiesr0000pric/page/134/mode/2up?q=baudouin> (pages 135 et 136)

³⁰ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1744&typeacte=AC_DE (image 2)

³¹ Notaire LEJEUNE du PARNAY, Jacmel, 6 mai 1777, ANOM.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

en charge dans sa vieillesse. Ce que j'imagine s'être passé est que Jean Charles fils, qui était célibataire et venait d'hériter une partie des biens de son père, a recueilli son père veuf en 1763. Puis quand Jean Charles fils est décédé entre 1775 et 1777, le père a transféré tous ses biens restants à son gendre et sa fille, qui, comme indiqué dans l'acte 1777, consistaient seulement de biens meubles, c'est-à-dire les 70 esclaves, vu que Jean Charles fils avait cédé ses biens immeubles à ses six enfants quarterons comme mentionné plus haut. Puis Jean Charles a emménagé avec son gendre et sa fille. Jean Charles est décédé à Jacmel en 1780 ³² à l'âge de 86 ans.

Jean Baptiste François Baudouin Desmarattes et Elisabeth Marguerite Baudouin (mes sixièmes arrière-grands-parents, en double)

Voir plus haut pour l'information sur leur naissance.

En 1752, Jean Baptiste François Baudouin Desmarattes signe un contrat ³³ pour établir une société d'une durée de sept ans avec son oncle et futur beau-père Jean Charles Baudouin qui le nomme aussi son procureur. La contribution de Jean Charles à cette société était son habitation à Jacmel, incluant tous ses esclaves à l'exception de ses domestiques et de son jardinier. La contribution de Jean Baptiste François était un nombre d'esclaves qu'il avait loués et des esclaves qui lui appartenaient, destinés à travailler sur l'habitation de Jean Charles au profit de la société. De plus, Jean Baptiste François devait gérer l'habitation. Jean Charles recevait deux tiers des profits de la société, alors que Jean Baptiste François recevait l'autre tiers plus 1200 livres par an.

En 1753, un an après avoir signé ce contrat, Jean Baptiste François épouse sa cousine germaine Elisabeth Marguerite, la fille de Jean Charles ³⁴. Ils ont eu besoin d'une dispense spéciale pour consanguinité au deuxième degré en ligne directe. Avant leur mariage, Elisabeth Marguerite était veuve d'un premier mari, Pierre PROVOST, capitaine des milices à Baynet, qu'elle avait épousé à Jacmel en 1744 ³⁵ au jeune âge de 15 ans. Pierre est décédé deux mois après leur mariage ; il avait environ 30 ans ³⁶. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'enfants de ce premier mariage.

³² <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1780> (image 10)

³³ Notaire LABBÉ, Jacmel, 8 avril 1752, ANOM.

³⁴ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1753&typeacte=AC_MA (image 7)

³⁵ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1744> (image 1)

³⁶ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1744> (image 3)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Jean Baptiste François et Elisabeth Marguerite ont eu les neufs enfants connus suivants, tous nés à Jacmel :

1. Jean Charles (1754 ³⁷-?). Il était officier des milices au mariage d'une cousine en 1781³⁸. En 1789, il était capitaine d'infanterie et résidait à Bordeaux en France au baptême de ses deux fils de son mariage avec Marie Marguerite Félicité MARTIN, Jean Charles François né en 1786 à Paris, et Louis Marie Robert né en 1787 à Bordeaux. Les parrains et marraines de ses enfants incluaient sa mère Elisabeth Marguerite, sa sœur Elisabeth Henriette, et ses deux frères Jean Marie, capitaine de bataillon à Jacmel, et Benjamin, lieutenant de bataillon à Jacmel ; aucun des quatre n'étaient présents au baptême car ils se trouvaient à Saint-Domingue ; ils étaient représentés par d'autres personnes.
2. Elisabeth Henriette (1756 ⁴⁰-?). Elle a épousé Elie BOUCHEREAU, le fils d'une famille bourgeoise de Bordeaux, à Jacmel en 1773 ⁴¹. Le couple a eu deux enfants connus, deux fils nés à Bordeaux, Jean Baptiste Daniel Henry Élie né en 1787 ⁴² et Henry Xavier Anne Charlotte né en 1799 ⁴³.
3. Jean Marie (1757 ⁴⁴-179945). Il est mon cinquième arrière-grand-père. Plus d'informations à son sujet plus loin.
4. Jean François (1757 ⁴⁶-1797). Frère jumeau de Jean Marie. Il a été officier des milices à Jacmel, où il a aussi été à un certain point second lieutenant de la

³⁷ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1754&typeacte=AC_NA (image 5)

³⁸ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1781> (image 5)

³⁹ https://archives.bordeaux-metropole.fr/ark:/75241/vta5c2ebfc1c51d7/daogrp/0/idsearch:RECH_39a97f63444648784f8428de906a9fc6#id:1012801600?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00¢er=1910.681,-933.020&zoom=8&rotation=0.000 (image 79)

⁴⁰ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1756&typeacte=AC_NA (image 1)

⁴¹ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1773> (images 9 et 10)

⁴² https://archives.bordeaux-metropole.fr/ark:/75241/vta5c2ebfa09348a/daogrp/0/idsearch:RECH_7599411bebbc99d9964cf34081196bbf#id:271952803?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00¢er=752.908,-1037.214&zoom=12&rotation=0.000 (image 49)

⁴³ https://archives.bordeaux-metropole.fr/ark:/75241/vta903167726faaccfb/daoloc/0/layout:table/idsearch:RECH_12430ff5a02b09037aea9b3f547c6242#id:1736610875?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00¢er=1050.919,-1188.555&zoom=10&rotation=0.000 (image 60)

⁴⁴ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1757&typeacte=AC_NA (image 6)

⁴⁵ <https://www.familysearch.org/ark:/61903/3:1:3Q9J-23BP-3161> (image 214)

⁴⁶ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1757&typeacte=AC_NA (image 6)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

compagnie des noirs libres⁴⁷. Il était connu sous le nom de Baudouin DESSOURCES. Il a marié Marie Anne HERMAN en 1789 à Jacmel. Le couple a eu un fils connu, Henri George François, né à Jacmel en 1790. Marie Anne Herman a déclaré la mort de son mari Jean François à Port-au-Prince, Haïti, en 1802, indiquant qu'il avait trouvé la mort de manière violente cinq ans plus tôt en 1797.

5. Joseph Arnaud (1758⁵¹-?). Certaines sources indiquent qu'il est mort à Jacmel en 1775 au jeune âge de 16 ans, mais je n'ai pas encore trouvé son acte de décès.
6. Nicolas (1759⁵²-?). Certaines sources indiquent qu'il a eu une carrière militaire, mais je n'ai pas encore trouvé d'informations supplémentaires sur lui.
7. Benjamin (1760⁵³-?). Il a été officier des milices à Jacmel et a occupé le poste de capitaine de bataillon d'infanterie en 1790⁵⁴.
8. Marie Olive Andrée (1762⁵⁵-1764⁵⁶). Elle est morte enfant.
9. Charlotte Marguerite (1763⁵⁷-1813). Elle a épousé en 1782⁵⁸, aux Cayes-Jacmel, Joseph Pierre CAIGNET, un officier de milice de Léogane. Le couple a eu six enfants connus, tous nés à Jacmel, Marie Elisabeth Charlotte (c.1783-

⁴⁷ <https://recherche-anom.culture.gouv.fr/ark:/61561/tu245oilkhn/daogrp/0#id:686139899?gallery=true¢er=2309.000,-3503.000&zoom=15&rotation=-0.038&brightness=100.00&contrast=100.00> (image 56)

⁴⁸ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1789> (image 11)

⁴⁹ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1790> (image 18)

⁵⁰ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=PORT-AU-PRINCE&annee=1802> (images 130 and 131)

⁵¹ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1758&typeacte=AC_NA (image 6)

⁵² http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1759&typeacte=AC_NA (image 7)

⁵³ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1760&typeacte=AC_NA (image 7)

⁵⁴ <https://recherche-anom.culture.gouv.fr/ark:/61561/666110.1748324/daogrp/0#id:2042678150?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00¢er=1643.206,-2623.493&zoom=10&rotation=0.000> (image 311)

⁵⁵ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1762&typeacte=AC_NA (image 10)

⁵⁶ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1764> (images 1 et 2)

⁵⁷ http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1763&typeacte=AC_NA (image 12)

⁵⁸ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=CAYES-JACMEL&annee=1782> (image 10)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1786⁵⁹), Marguerite Joséphine Henriette (1785⁶⁰-1786⁶¹), Péline Agathe Charlotte (1787⁶²-?), Henri Joseph Armand (1788⁶³-?), Joséphine Marie Victoire Louise (1790⁶⁴-?), et Paul François (1791⁶⁵-?). Peu de temps après la naissance de leur dernier enfant en 1791, la famille a fui la Révolution haïtienne et ont trouvé refuge à La Nouvelle Orléans, Louisiane, qui était sous le contrôle des Espagnols à cette époque. Charlotte Marguerite a été inhumée dans le cimetière Saint-Louis de cette ville en 1813⁶⁶. Leur plus jeune fils, Paul François, a migré plus tard à Cuba, où il a encore des descendants vivants aujourd'hui⁶⁷.

À son mariage avec Elisabeth Marguerite, Jean Baptiste François est dit capitaine de cavalerie. Puis, quelques années plus tard, au baptême de leur fils Nicolas, il est capitaine des flibustiers. Les flibustiers étaient d'anciens pirates de l'île de la Tortue, embauchés par les planteurs pour protéger leurs intérêts. Dans un acte daté de 1781⁶⁸ Jean Baptiste François est dit chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, tout comme l'avaient été son oncle et beau-père.

En 1760, peu de temps après la fin de la société de sept ans qu'il avait établie avec son beau-père, Jean Baptiste François acheta une habitation de 232 carreaux de terre, amalgamant six concessions, située à la rivière des Côtes de Fer, dépendance du quartier d'Aquin, qui était à environ 70 kilomètres de Jacmel⁶⁹. Je ne sais pas s'il a exploité ces terres, mais je sais qu'il ne les possédait plus à sa mort. Comme mentionné plus haut, l'épouse de Jean Baptiste François avait hérité une part des biens de son père en 1763, qui je suppose incluait des terres sur la Montagne de

⁵⁹ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1786> (image 10)

⁶⁰ <https://www.familysearch.org/records/images/image-details?page=8&place=36&keyword=Jacmel&rmsId=TH-909-70027-31504-92&imageIndex=29&singleView=true> (image 30)

⁶¹ <https://www.familysearch.org/records/images/image-details?page=8&place=36&keyword=Jacmel&rmsId=TH-909-70027-31504-92&imageIndex=55&singleView=true> (image 56)

⁶² <https://www.familysearch.org/records/images/image-details?page=8&place=36&keyword=Jacmel&rmsId=TH-909-70027-31504-92&imageIndex=92&singleView=true> (image 93)

⁶³ <https://www.familysearch.org/records/images/image-details?page=8&place=36&keyword=Jacmel&rmsId=TH-909-70027-31504-92&imageIndex=140&singleView=true> (image 141)

⁶⁴ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1790> (image 12)

⁶⁵ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1791> (image 45)

⁶⁶ <https://www.familysearch.org/ark:/61903/3:1:3Q9M-C3SL-63XH-H?cc=4234528&personUrl=%2Fark%3A%2F61903%2F1%3A1%3A6ZL2-G4HH> (image 2368)

⁶⁷ <https://robertissimus.wordpress.com/tag/santiago-de-cuba/>

⁶⁸ <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=SAINT-DOMINGUE&commune=JACMEL&annee=1781> (image 5)

⁶⁹ Notaire DAUDIN de BELLAIR, Aquin, 4 juin 1760, ANOM.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Jacmel, et son père leur avait auparavant vendu en 1750 un terrain dans les environs. Jean Baptiste François avait acquis des terrains additionnels durant sa vie comme c'est décrit dans l'inventaire de ses biens après son décès fait en 1791, mentionné plus tôt (voir Appendice 1). À cette époque, ils possédaient deux habitations, toutes deux près de Jacmel, une située dans la plaine où ils cultivaient un petit lot en coton, l'autre sur la Montagne du Cap Rouge où ils cultivaient un plus gros lot en café. Ci-après une carte de 1764 où on peut voir une habitation nommée Desmarattes à Jacmel.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

contient des informations importantes sur ce que la famille possédait sur leurs deux habitations, et sur l'emplacement et la dimension de ces habitations, il donne aussi un aperçu de la manière dont la famille vivait et gérait ses affaires. Mais surtout, ce document contient une liste très détaillée des 270 (!) esclaves que la famille possédait. Dans cette liste, j'ai trouvé d'autres membres de ma famille : ma cinquième arrière-grand-mère, une esclave servante créole noire nommée Lucie, et ses trois enfants mulâtres, dont ma quatrième arrière-grand-mère Belzamine. Lucie avait aussi deux enfants griffes plus jeunes, demi-fratrie des précédents. Plus loin dans ce document, un des six enfants héritiers, mon cinquième arrière-grand-père Jean Marie Baudouin Desmarattes, reconnaît les trois enfants mulâtres de Lucie comme étant les siens et indique son intention d'obtenir leur liberté officiellement d'ici un an. Malheureusement, il ne semble pas qu'il avait l'intention de libérer Lucie et ses deux enfants griffes. Un résumé avec transcription partielle de l'acte notarié pour l'inventaire et partage est présenté en Appendice 1.

Jean Marie Baudouin Desmarattes (cinquième arrière-grand-père)

Voir plus haut pour l'information sur sa naissance.

Comme tous ses frères, Jean Marie Baudouin Desmarattes a été officier dans les milices de Jacmel. En 1777 ⁷¹, il a occupé le poste de lieutenant de la compagnie d'artillerie. En 1789 ⁷², il a été capitaine de bataillon. À une certaine période, il a été second lieutenant de la compagnie des noirs libres, comme son frère jumeau l'avait été ⁷³. Comme mentionné plus tôt, les père et grand-père de Jean Marie avaient tous deux chassé les esclaves marrons quelques années auparavant. Puis, de 1783 à 1785, Jean Marie et son père ont été impliqués dans des négociations avec un groupe de 130 marrons qui vivaient dans les montagnes de Bahoruco ⁷⁴.

Jean Marie apparaît sur une liste des membres du Club de l'Hôtel de Massiac ⁷⁵. Le Club de l'Hôtel de Massiac était une société de riches colons de Saint-Domingue

⁷¹ <https://recherche-anom.culture.gouv.fr/ark:/61561/tu245oilkhndaogrp/0#id:1516385278?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00¢er=4957.981,-3315.487&zoom=9&rotation=0.000> (image 136)

⁷² https://archives.bordeaux-metropole.fr/ark:/75241/vta5c2ebfc1c51d7/daogrp/0/idsearch:RECH_39a97f63444648784f8428de906a9fc6#id:1012801600?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00¢er=1910.681,-933.020&zoom=8&rotation=0.000 (image 79)

⁷³ <https://recherche-anom.culture.gouv.fr/ark:/61561/tu245oilkhndaogrp/0#id:686139899?gallery=true¢er=2309.000,-3503.000&zoom=15&rotation=-0.038&brightness=100.00&contrast=100.00> (image 56)

⁷⁴ <https://archive.org/details/Fouchard-Maroons/page/n325/mode/2up?q=Baudouin> (page 332)

⁷⁵

https://books.google.ca/books?id=jp8nAQAAIAAJ&pg=PA1448&lpg=PA1448&dq=Baudouin+club+massiac&source=bl&ots=jcWRqYrPE_&sig=ACfU3U02blxDot36PFypuxcAbcwt4HO5UA&hl=en&sa=X&ved=2ahUKEwj79dDgyIf1AhVNWs0KHQ4dDRcQ6AF6BAgZEAI#v=onepage&q=Baudouin%20club%20massiac&f=false (page 1448)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

et des Petites Antilles, installée à l'Hôtel de Massiac, à Paris, et fondée en 1789. Elle réussit à suspendre dans les colonies l'application de la Déclaration des droits de l'homme dont les principes abolissaient l'esclavage, et à différer de plusieurs mois la création à l'Assemblée d'un comité des colonies.

Maintenant, c'est ici que nous voyons ce qui semble une contradiction: une rumeur existe que les Baudouin Desmarattes auraient collaboré avec les révolutionnaires noirs en 1792 durant l'insurrection de Trou Coffy dirigée par Romaine-la-Prophétesse: « Il semblerait qu'au moins une plantation de blanc, celle de la famille DesMarattes, aurait été offerte volontairement pour l'usage des insurgés de Trou Coffy, car Baudouin DesMarattes a été accusé par des observateurs d'être parmi leurs collaborateurs ». Lettre de Lamothe Vedel à l'Assemblée Coloniale, Jacmel, 1^{er} mars 1792. AN DXXV/61 615. Et je ne suis pas seule à être intriguée par ce fait, comme l'indique ce commentaire : « Il est ironique que Baudouin DesMarattes et son fils aient auparavant dirigé les efforts du côté Français de l'île pour neutraliser les marrons de Bahoruco, ce qui avait mené au succès éventuel de cet objectif, et de constater plus tard que leur propre plantation fut envahie et occupée par les disciples de la prophétesse, ou peut-être l'avaient-ils offerte à leur cause, car il y a évidence que les DesMarattes avaient joint l'insurrection de Trou Coffy volontairement. ». Ces deux citations que j'ai traduites de l'anglais pour vous proviennent du livre intitulé "The Priest and the Prophetess: Abbé Ouviaère, Romaine Rivière, and the Revolutionary Atlantic World", par Terry Rey, 2017 ⁷⁶. Ci-après une vieille carte datée des années révolutionnaires, où nous trouvons des habitations désignées Baudouin et Desmarattes à Jacmel ou près de Jacmel, et qui montre que ces habitations étaient utilisées comme poste et camp pour les rebelles. Si les Baudouin Desmarattes ont vraiment aidé les rebelles, je ne sais pas quelle était leur motivation. Étaient-ils devenus sympathiques à la cause des rebelles ou protégeaient-ils tout simplement leurs intérêts ? Et est-ce que tous les enfants Baudouin Desmarattes étaient d'accord ? Nous ne le saurons probablement jamais.

Plan de la ville de Jacmel et ses environs pour en faire voir le blocus commencé le 28 messidor an 10 et terminé par l'évacuation le 21 fructidor an 11, Poncet, Édouard Hippolyte (1765-1844), Auteur de lettres, 17 juillet 1802 - 08 septembre 1803. La légende indique que les emplacements nommés Desmarattes (lettre O) et Baudouin (lettre Q) étaient poste et camp des rebelles, respectivement ⁷⁷

⁷⁶ <https://dokumen.pub/the-priest-and-the-prophetess-abbe-ouviere-romaine-riviere-and-the-revolutionary-atlantic-world-digitalnbsped-0190625848-9780190625849.html> (images 67 et 91)

⁷⁷ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53103365c.r=Jacmel%20Jacmel?rk=107296;4>

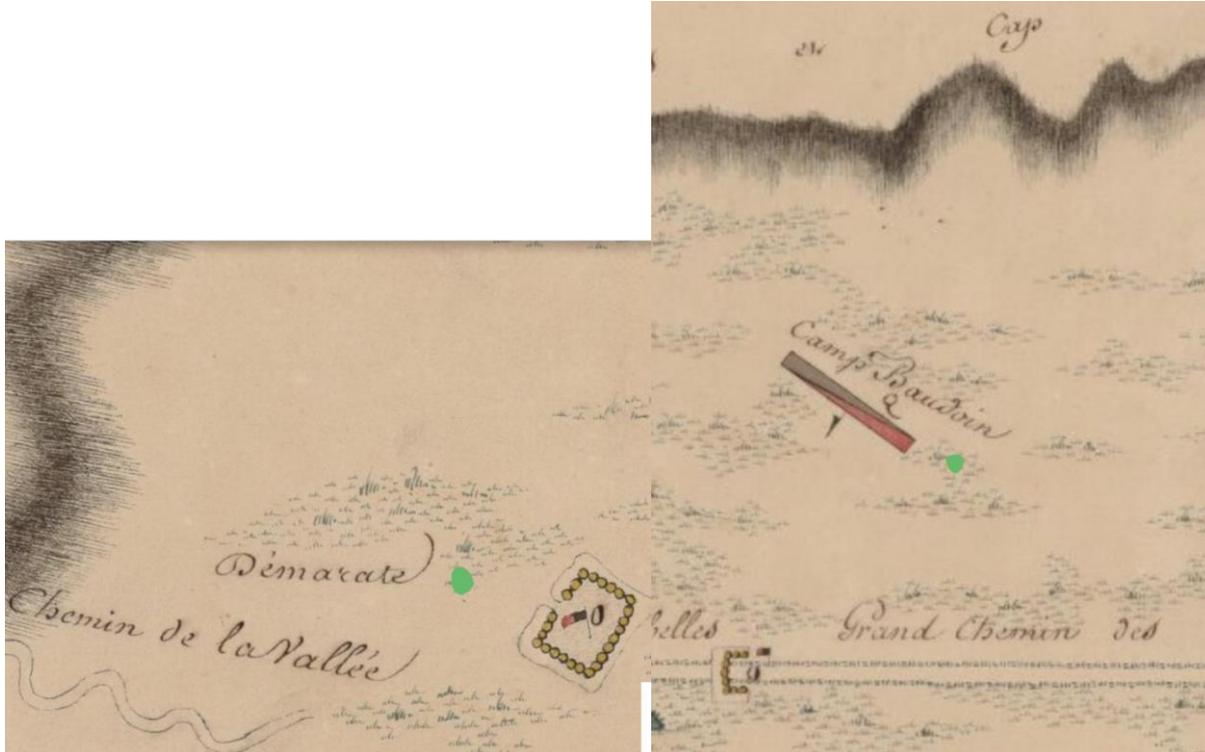
Généalogie et Histoire de la Caraïbe



Plan de la ville de Jacmel de six Carriens pour en faire une place, commencé le 28 Marsidor an 10 & terminé par l'évacuation le 24 février an 11.

À envoi

A. Fort de Gouvernement	G. pins de Canon	F. Fort Royal	N. Barrière des Cayes & Jacmel
B. Fort Belin	H. Fort Caladigne	O. Fort des Rebelles	
C. Block-hautes	I. Fort de l'Hôpital	P. Fort des Rebelles (sur l'emplacement du Camp des Rebelles)	
D. Fort de l'Hôpital	J. Fort de l'Église	Q. Camp des Rebelles	
E. Fort de l'Église	K. Barrière des Orangeurs	R. Église	
	L. Barrière de l'Église		



Jean Marie est décédé en 1799 à 41 ans. Deux mois après sa mort, le 6 mai 1799, un inventaire de ses vêtements contenus dans une petite malle a été déposé en l'étude

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

d'un notaire à Jacmel ⁷⁸. Quelqu'un avait apporté cette malle au citoyen responsable des successions vacantes (successions non réclamées). D'après l'acte de décès de Jean Marie, il est décédé dans la maison d'une dame nommée FEUVILLE à Jacmel. Un des déclarants était son beau-frère Joseph Pierre Caignet. Il semblerait que sa malle avait été laissée dans la maison où il est mort, et que quelqu'un, peut-être cette dame Feuville, l'aurait apportée aux successions vacantes deux mois plus tard parce qu'aucun membre de la famille ne l'avait réclamée. Mais où était le reste de ses effets, comme ses articles de toilette, son argent, sa montre, etc. ? Peut-être que la famille avait pris possession des objets qui avaient plus de valeur mais n'était pas intéressée par ses vêtements ? Ceci est très déroutant. Je n'ai pu trouver aucun autre acte notarié lié à sa succession ni à la succession de ses frères qui vivaient encore à Saint-Domingue. La Révolution faisait rage depuis plusieurs années. La famille avait probablement déjà perdu ses propriétés.

Conclusion

Une des trois enfants mulâtres de Jean Marie, ma quatrième arrière-grand-mère Belzamine, est connue plus tard sous le nom d'Aténayse Belzamine Desmarattes. Elle a épousé en 1807 ⁷⁹ mon ancêtre Guillaume André CHERVAIN, lui aussi mulâtre libre. Ce couple et leur descendance sont présentés dans mon article intitulé « L'ascension et la chute de Guillaume André Chervain ». Cet article contient un passage extrait d'un livre de l'historien haïtien Thomas Madiou intitulé « Histoire d'Haïti », Tome IV, 1807 - 1811 (Éditions Henri Deschamps, 1987), où Madiou décrit le procès et l'exécution de Guillaume André Chervain et de ses co-conspirateurs contre le Président d'Haïti de l'époque Alexandre PÉTION. Cette exécution s'est produite en 1807, seulement quelques mois après leur mariage. Une description physique de Belzamine se trouve dans ce texte :

« Le peuple avait été surtout attendri par une scène touchante qui s'était passée entre Chervain et sa femme Belsamie, l'une des beautés les plus accomplies du Port-au-Prince, brune, d'un port magnifique, la tête chargée d'une chevelure noire à longues boucles et abondante. Il est rare qu'une belle stature n'agisse pas sur l'esprit du peuple. »

Charlotte, la sœur de Belzamine, a eu deux fils connus avec Felix FRONTGOUST. Leur frère Robert, qui je crois était connu sous le nom de Jean Marie Desmarattes (théorie encore à confirmer), a eu une carrière militaire et était décrit en 1810 ⁸⁰ comme

⁷⁸ Notaire GAERNIER, Jacmel, 6 mai 1799, ANOM.

⁷⁹ <https://www.familysearch.org/ark:/61903/3:1:3QSQ-G97Z-L7XY?i=17&cat=4092044> (images 18 à 20)

⁸⁰ <https://agh.qc.ca> (Jacmel, 9 mai 1810, acte de mariage entre léger, nicolas et demarates, thenayse).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

colonel attaché au Président d'Haïti (il s'agissait ici aussi d'Alexandre Pétion) ; il a eu 19 enfants connus avec de nombreuses femmes, la plupart, sinon tous, qu'il a reconnus officiellement. Je ne sais pas ce qui est arrivé à leur mère Lucie et leurs demi-frère et sœur Sylvain et Bonne ; s'ils ont survécu la Révolution, ils ont vécu libres pour le reste de leurs jours.

Nous savons que des descendants de Jean Marie, y compris ma quatrième arrière-grand-mère Aténayse Belzamine Desmarattes, sont restés en Haïti après la Révolution. Certains membres de la famille, comme les Caignet, ont fui l'île, et certains d'entre eux étaient déjà établis en France avant la Révolution. Des héritiers de Jean Baptiste François et Elisabeth Marguerite sont sur la liste des indemnités ou « réparations » monétaires pour perte de propriété due à la Révolution : deux petits-enfants Bouchereau ont été indemnisés en 1828 pour la perte de la plantation de café, sucre et coton de leurs grands-parents et de la plantation de coton de leurs parents, toutes deux situées à Jacmel. Anne Marie Herman, la veuve de Jean François Baudouin Desmarattes dit Dessources, a reçu l'indemnité en 1829 pour la perte de leur maison et plantation de café nommée Marillac située dans les montagnes de Jacmel. Le petit-fils Paul François Caignet, celui qui a migré à Cuba, l'a reçue en 1829 pour la perte de la plantation de café de ses parents, située au Cap Rouge près de Jacmel. Finalement, les autres petits-enfants, Jean Charles François et Louis Marie Robert Baudouin Desmarattes, ceux nés en France, Paul François Caignet, et la belle-fille Anne Marie Herman ont été indemnisés en 1829 pour la perte de la plantation de café, sucre et coton de Jean Baptiste François et Elisabeth Marguerite à Jacmel ⁸¹. Au sujet de l'indemnité de Saint Domingue, je recommande fortement cet article de 2022 du New York Times qui explique comment la dette d'Haïti à la France a joué un rôle majeur dans la pauvreté constante d'Haïti ; cet article a créé beaucoup de remous autour du globe quand il est sorti. Cette histoire est un des secrets les mieux cachés du siècle ; et bien sûr, les Américains sont impliqués aussi. L'article est disponible en anglais, français et créole ⁸².

Je vous remercie pour votre intérêt. Je mettrai à jour et publierai de nouveau cet article pour toute nouvelle information significative.

Documents

Appendice 1

Notaire PICARD de TALVY, Jacmel, 16 août au 6 septembre 1791, Inventaire et partage des biens dépendant de la communauté Baudouin Desmarattes (ANOM)

⁸¹ <https://esclavage-indemnitees.fr/public/Recherche/Base/1>

⁸² <https://www.nytimes.com/fr/2022/05/20/world/haiti-france-dette-reparations.html>

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Cet acte notarié contient 337 pages. Les 188 premières pages consistent en une copie conforme du document original, écrite dans une main beaucoup plus lisible (et j'en étais très reconnaissante). L'original se trouve après la copie et contient les signatures et quelques documents additionnels annexés. Un résumé et une transcription partielle adaptée à l'orthographe moderne sont présentés ci-dessous.

L'inventaire et le partage des biens après le décès de Jean Baptiste François BAUDOUIN DESMARATTES a été fait à la requête de sa veuve Elisabeth Marguerite BAUDOUIN. À cette époque, la famille possédait deux habitations, toutes deux près de Jacmel, une située dans la plaine où ils cultivaient un petit terrain en coton, l'autre sur la Montagne du Cap Rouge où ils cultivaient un plus gros terrain en café. La veuve était héritière pour la moitié des biens et les six enfants survivants étaient héritiers pour un sixième chacun de l'autre moitié. L'inventaire s'est fait en présence de la veuve et de cinq des six enfants héritiers, Jean Charles, Jean François, Jean Marie, Benjamin, Charlotte Marguerite et son mari Joseph Pierre CAIGNET. Henriette Elisabeth et son mari Elie BOUCHEREAU étant en France ont été représentés par procuration par le sieur Antoine DELPRADEL. L'inventaire consistait en prise et estimation de tous les biens meubles (meubles meublants, articles ménagers, outils et équipement, animaux et esclaves) et immeubles (bâtiments et terrains cultivés ou non) trouvés sur les deux habitations.

L'habitation de la Plaine était décrite comme suit :

Habitation sur laquelle nous procédons, composée de plusieurs concessions limitrophes au nombre de sept, et qui contiennent en total cinq cent trente-deux carreaux de terre [environ 7 km²] tant en plaine que morne, sur laquelle quantité il y a environ quatre-vingts carreaux de terre plaine, arrosable et susceptible d'être cultivé en sucre; le surplus en morne, propre à la culture du coton; sur laquelle il n'y a de plantation qu'environ quinze carreaux cultivés en coton, quinze carreaux en toutes espèce de vivres, cent cinquante carreaux environ en savane, et le surplus en bois debout. La totalité de ladite habitation se trouve bornée au sud par monsieur MENNESSIER aux droits du sieur LANGLIER, à l'ouest de la Grande Rivière de Jacmel, à l'est, par les habitations BEAUDOUIN DESSOURCES, CREAGH et MUZAC, et au nord par l'habitation RAFFY.

L'habitation du Cap Rouge était décrite comme suit :

Habitation sur laquelle nous procédons située sur le morne du Cap Rouge ; contient cent quatre-vingts carreaux de terre et se trouve bornée au nord par les habitations LACROIX et héritiers LAFON, au sud par les habitations FERAUD et HARREGUY, à l'est par les habitations CAIGNET et SAVARY, et à l'ouest par Madame OGÉ et le sieur DUBUCH.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Ci-après est une transcription des listes des esclaves, pour un total de 270 esclaves sur les deux habitations. Transcrire cette liste a été une expérience émouvante. J'ai dû arrêter après les huit premières lignes car j'avais une boule dans la gorge. De penser à ces hommes créoles dans la cinquantaine qui sont nés dans l'esclavage et qui n'ont connu que cette vie horrible. Depuis que cette liste a été dressée il y a plus de 200 ans, étais-je la première personne qui reconnaisse leur humanité à lire leurs noms ? Cette dernière pensée m'a motivée pour continuer, mais les choses ne se sont pas améliorées. Durant la transcription, j'ai dû faire de fréquentes pauses pour réfléchir à la vie de ces gens, moi, descendante directe de leurs bourreaux. Comme il s'est avéré et comme dévoilé plus bas, je suis aussi une descendante de leurs victimes.

Inventaire des esclaves sur l'habitation de la Plaine :

Suivent les nègres,

- 1) Etienne, créole, 55 ans, flanc étampé, infirme, 100 sols
- 2) Jean Pierre, créole, 53 ans, postillon, 1 000 livres
- 3) Janvier, créole, 49 ans, 1 800 livres
- 4) André, créole, 57 ans, 825 livres
- 5) Pierre, créole, 49 ans, 1 000 livres
- 6) Vincent, créole, sexagénaire, infirme, 100 sols
- 7) Pierrot, créole, 57 ans, 200 livres
- 8) Georges, créole, 49 ans, 1 000 livres
- 9) Adrien, créole, 44 ans, attaqué de maux vénériens et scrofuleux, 500 livres
- 10) Agenor, nation MINE, 54 ans, attaqué de maux vénériens et scrofuleux, 825 livres
- 11) René, créole, 39 ans, attaqué de maux vénériens et scrofuleux, 1000 livres
- 12) Ladouceur, sexagénaire, infirme, 100 sols
- 13) Michel, créole de CURAÇAO, 38 ans, cordonnier, 3 000 livres
- 14) Laviolette, nation CONGO, 57 ans, étampé « D », 825 livres
- 15) Félix, créole, 47 ans, infirme, 100 sols
- 16) François, créole de CURAÇAO, 50 ans, 825 livres
- 17) Lambert, créole, 36 ans, attaqué de maux vénériens et scrofuleux, 825 livres
- 18) Jasmin, nation BIBI, 44 ans, 2 000 livres
- 19) Curaçao créole HOLLANDAIS, 33 ans, 2 000 livres
- 20) Bacha, nation CONGO, 38 ans, attaqué d'une hernie, 1 800 livres
- 21) Mandarin, nation CONGO, 36 ans, 2 600 livres
- 22) Mathieu, mulâtre de CURAÇAO, 35 ans, menuisier, 8 250 livres
- 23) Hector, nation CONGO, 35 ans, ayant une jambe défectueuse, 2 600 livres
- 24) Congo, nation CONGO, 35 ans, 3 000 livres
- 25) Hilaire, mulâtre créole, 32 ans, charpentier, 8 250 livres
- 26) Pierre Louis, créole, 28 ans, attaqué d'une hernie, 2600 livres

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 27) Aaron, nation IBO, infirme, 100 sols
- 28) Armand, créole, 28 ans, charpentier, 5 000 livres
- 29) Mentor, mulâtre créole, 28 ans, charpentier, 8 250 livres
- 30) Maurice, créole, 28 ans, 3 800 livres
- 31) Léon, créole, 28 ans, attaqué de douleurs à la suite de pians, 1 500 livres
- 32) Martin, nation MINE, 31 ans, 4 000 livres
- 33) Bachus, nation CONGO, 29 ans, 2 800 livres
- 34) Dominique, créole, 28 ans, actuellement marron, porté pour mémoire seulement
- 35) Catina, nation IBO, 31 ans, 2 400 livres
- 36) Marabou, nation CONGO, 51 ans, 825 livres
- 37) Jérôme, créole, 39 ans, estropié d'une jambe, 1 000 livres
- 38) Mathurin, créole, 33 ans, estropié, 1 000 livres
- 39) Charlot, créole, 31 ans, estropié, 10 00 livres
- 40) Grégoire, créole, 28 ans, ayant des crabes, 1 200 livres
- 41) Brue, créole, 22 ans, postillon, 4 000 livres
- 42) Victor, créole, 21 ans, 3 000 livres
- 43) Azor, nation CONGO, 20 ans, 2 500 livres
- 44) Simon, créole, 21 ans, 3 300 livres
- 45) Alexis, créole, 21 ans, 3 000 livres
- 46) Théodore, créole, 19 ans, apprenti charpentier, 4 000 livres
- 47) Michel, créole, 21 ans, 4 000 livres
- 48) Gervais, créole, 19 ans, 3 800 livres
- 49) Bonaventure, créole, attaqué de l'épilepsie, 100 sols
- 50) Hercule, nation CONGO, 27 ans, 4 000 livres
- 51) Spadille, nation CONGO, 24 ans, 4 000 livres
- 52) Comus, nation CONGO, 23 ans, marmiton, 3 300 livres
- 53) Lafleur, nation CONGO, 24 ans, attaqué de l'estomac, 825 livres
- 54) Alexandre, créole, 17 ans, 4 000 livres
- 55) Frédéric, créole, 14 ans, ayant les pians rentrés, 2 500 livres
- 56) Marquis, nation CONGO, 15 ans, 2 500 livres
- 57) Persée, nation CONGO, 17 ans, 4 000 livres
- 58) Jean Baptiste, créole, 20 ans, 3 300 livres
- 59) Gusman, MOZAMBIQUE, 23 ans, 4 000 livres
- 60) Pan, MOZAMBIQUE, 21 ans, 4 000 livres
- 61) Joseph, créole, 16 ans, 2 300 livres
- 62) Bernardin, créole, 15 ans, 2 500 livres
- 63) Luc, créole, 15 ans, 2 500 livres
- 64) Faber, nation CONGO, 13 ans, 2 400 livres
- 65) Caron, nation CONGO, 14 ans, 2 500 livres
- 66) Turpin, nation MANDINGUE, 15 ans, marron, porté pour mémoire seulement
- 67) Buffon, nation MANDINGUE, 15 ans, 2 400 livres
- 68) Caton, nation MANDINGUE, 15 ans, 2 500 livres

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 69) Paris, nation MANDINGUE, 15 ans, 2 500 livres
- 70) Cezar, nation MANDINGUE, 15 ans, 2 700 livres
- 71) Crispin, nation MANDINGUE, 15 ans, 2 400 livres
- 72) Narcisse, nation MANDINGUE, 15 ans, sujet au marronnage, 1 650 livres
- 73) Médor, nation MANDINGUE, 15 ans, 2 400 livres
- 74) Albin, nation MANDINGUE, 14 ans, ayant les pians, 1000 livres
- 75) Arlequin, nation CONGO, 16 ans, 2 600 livres
- 76) Pompée, nation MANDINGUE, 15 ans, 1 650 livres
- 77) Mabial, nation CONGO, 15 ans, 2 400 livres
- 78) Lajoye, nation CONGO, 15 ans, hydropique, 825 livres
- 79) Louis, créole, 14 ans, 2 100 livres
- 80) Castor, nation CONGO, 15 ans, 1 000 livres
- 81) Pepin, nation MANDINGUE, 15 ans, 2 400 livres
- 82) Mercure, nation CONGO, 15 ans, 2 400 livres
- 83) Frontin, nation CONGO, 14 ans, 2 500 livres
- 84) Blondin, nation CONGO, 15 ans, 2 400 livres
- 85) Minos, nation CONGO, 15 ans, 2 000 livres
- 86) Bazile, créole, 14 ans, 2 400 livres
- 87) Joseph, créole de la MARTINIQUE, 48 ans, estropié d'un pied, 900 livres
- 88) Lubin, mulâtre créole, 12 ans, 1 800 livres
- 89) Richard, créole, 11 ans, 1 800 livres
- 90) Houssou, nation ARADA, 64 ans, infirme, 100 sols
- 91) Léandre, nation MINE, 63 ans, invalide, 100 sols
- 92) Achille, créole, 11 ans, 1 320 livres
- 93) Robert, mulâtre créole, 12 ans, 1 650 livres

Suivent les négresses et leurs enfants,

- 94) Jeannette, créole, 63 ans, infirme, ayant des malingres, 900 livres
- 95) Félicité, créole, 52 ans, servante, 2 600 livres
- 96) Dorothee, nation BARBA, 66 ans, infirme, 100 sols
- 97) Marion ou Marianne, créole, 49 ans, 2 800 livres
- 98) Anne, créole, 44 ans, 3 000 livres
- 99) Bruno son fils, 11 ans, 1 650 livres
- 100) Fortein son fils, 6 ans, 600 livres
- 101) Reine sa fille, 3 ans, 300 livres
- 102) Marie Pierre sa fille, 6 mois, 100 livres
- 103) Virginie, créole, 13 ans, 2 700 livres
- 104) Irene, nation CONGO, 50 ans, 2500 livres
- 105) Collette, créole, 39 ans, 3300 livres
- 106) Lucie, créole, 36 ans, servante, 4 000 livres
- 107) Charlotte sa fille mulâtresse, 10 ans, 1 000 livres
- 108) Balzamine sa fille mulâtresse, 7 ans, 600 livres

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 109) Sylvain son fils grif, 4 ans, 400 livres
- 110) Bonne sa fille griffe, 2 ans, 200 livres
- 111) Henriette, créole, 30 ans, 3 000 livres
- 112) Marthe sa fille, 8 ans, 825 livres
- 113) Antoine son fils, 2 ans, 200 livres
- 114) Henry son fils, 6 mois, 100 livres
- 115) Marie Jeanne, créole, 31 ans, 3 300 livres
- 116) Sultane, nation CONGO, 38 ans, 3 000 livres
- 117) Catherine sa fille, 10 ans, 1 320 livres
- 118) Gothou sa fille, 9 ans, 825 livres
- 119) Paul son fils, 4 ans, 400 livres
- 120) Babichou, nation MONDONGUE, 38 ans, 3 000 livres
- 121) Olive sa fille, 11 ans, 1 200 livres
- 122) Nestor son fils, 2 ans, 200 livres
- 123) Rose, créole, 13 ans, 2 000 livres
- 124) Lucrèce, nation CONGO, 33 ans, 2 200 livres
- 125) Eve sa fille, 11 ans, 1200 livres
- 126) Denis son fils, 6 ans, 300 livres
- 127) Sophie, créole, 22 ans, 3 200 livres
- 128) Médée, nation CONGO, 39 ans, 3 000 livres
- 129) Hortense sa fille, 9 ans, 1 000 livres
- 130) Brigitte sa fille, 12 ans, 1 650 livres
- 131) Justine, créole, 23 ans, 3 300 livres
- 132) Doudoune, nation CONGO, 33 ans, ayant les pians, 1 000 livres
- 133) Pauline, créole, 27 ans, 4 000 livres
- 134) Marcel son fils, 6 ans, 600 livres
- 135) Phrosine sa fille, 20 mois, 200 livres
- 136) Agathe, créole, 28 ans, 3 400 livres
- 137) Alzire sa fille, 18 mois, 150 livres
- 138) Séraphine, créole, 28 ans, 3 800 livres
- 139) Timothée son fils, 6 ans, 750 livres
- 140) Marie Victoire sa fille, 2 ans, 200 livres
- 141) Abraham son fils, 6 mois, 100 livres
- 142) Esther, nation IBO, 36 ans, infirme, 100 sols
- 143) Cléone, nation IBO, 42 ans, 900 livres
- 144) Suson, nation CONGO, 27 ans, 3 300 livres
- 145) Didou, nation CONGO, 28 ans, 2 800 livres
- 146) Geneviève, créole, 25 ans, 4000 livres
- 147) Létoille, nation CONGO, 35 ans, ayant les pians, 1 000 livres
- 148) Rigobert son fils, 2 ans, 200 livres
- 149) Anastasie, créole, 21 ans, servante, 4 000 livres
- 150) Pélagie, créole, 25 ans, servante, 5 000 livres
- 151) Louise sa fille, 9 ans, 1 800 livres

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 152) Marie sa fille, 5 ans, 600 livres
- 153) Jeanne, créole, 57 ans, 1 000 livres
- 154) Léocadie, créole, 22 ans, 4 000 livres
- 155) Rosette, créole, 22 ans, 4 500 livres
- 156) Pallar, nation CONGO, 19 ans, 3 300 livres
- 157) Cibelle, nation CONGO, 24 ans, 3 300 livres
- 158) Constance sa fille, 6 mois, 100 livres
- 159) Ninon, nation CONGO, 21 ans, 3 300 livres
- 160) Calypso, nation CONGO, 19 ans, 3 000 livres
- 161) Hélène, créole, 49 ans, infirme, 100 sols
- 162) Marie Jeanne, créole, 24 ans, ulcère incurable jambe gauche,
1 320 livres
- 163) Ode sa fille, 7 ans, 825 livres
- 164) Bernard son fils, 2 ans, 200 livres
- 165) Sylvie, nation CONGO, 32 ans, 1 200 livres
- 166) Christine, créole, 16 ans, 3 300 livres
- 167) Jeannette, créole, 46 ans, 2 800 livre
- 168) Sallé, nation MANDINGUE, 16 ans, servante, 3 400 livres
- 169) Gotiche, créole, 13 ans, 3 300 livres
- 170) Cécile, nation MINE, 40 ans, infirme et hors de service, 100 sols
- 171) Pélagie, nation IBO, 50 ans, infirme, 100 sols
- 172) Clairon, nation CONGO, 28 ans, infirme, 100 sols
- 173) Flore sa fille, 9 ans, 825 livres
- 174) Rosalie sa fille, 2 ans, 200 livres
- 175) Annette, créole, 11 ans, 1 650 livres
- 176) Claire, créole, 8 ans, orpheline, 1 000 livres
- 177) Guinguet, nation MANDINGUE, 12 ans, 1 320 livres
- 178) Monique, créole, 13 ans, 1 000 livres
- 179) Rosette, nation CONGO, 13 ans, 1 300 livres

En faisant la transcription de cette liste d'esclaves, j'ai reconnu des membres de ma famille que je cherchais depuis un certain temps ! Il s'agit de ma cinquième arrière-grand-mère, une esclave servante noire créole nommée Lucie, et de ses trois enfants mulâtre, Robert (1779-?), Charlotte (1781-?), et Belzamine (1784-?) ma quatrième arrière-grand-mère. Lucie avait aussi deux autres enfants plus jeunes, griffes, frère et sœur utérins des autres, Sylvain (1787-?) et Bonne (1789-?). Le père des enfants griffes aurait été mulâtre ; peut-être un des trois esclaves mulâtres dans cette même liste. Cette famille est sous les numéros 93 et 106 à 110 dans la liste ci-dessus. Avant de découvrir cette information, autre que l'identité du père de Belzamine et un prénom pour sa mère, je ne connaissais pas la couleur et les origines de Belzamine et sa mère et je ne savais pas qu'elles étaient nées esclaves. Plus loin dans ce document se trouvent des informations sur le destin de cette famille.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Inventaire des esclaves sur l'habitation du Cap Rouge :

Suivent les nègres,

- 1) Aubin, créole, 33 ans, sans étampe, maçon, 5 000 livres
- 2) Eloy, créole, 21 ans, sans étampe, marmiton, 4 000 livres
- 3) Jean Jacques, créole, 25 ans, sans étampe, 4 000 livres
- 4) Eugène, créole, 38 ans, sans étampe, 3 000 livres
- 5) Hyppolite, créole, 29 ans, commandeur, 6 300 livres
- 6) Guillaume, créole, 51 ans, 885 livres
- 7) Léon, nation MONDONGUE, 21 ans, étampé "CB Jacmel" [probablement les initiales de Charles Baudouin, mon septième arrière-grand-père et père d'Elisabeth Marguerite], 3 300 livres
- 8) Jason, nation MANDINGUE, environ 30 ans, sans étampe, 3 300 livres
- 9) Tarquin, nation CONGO, 30 ans, 3 300 livres
- 10) Merlin, nation CONGO, 23 ans, 3 300 livres
- 11) Mars, nation CONGO, 29 ans, 3 000 livres
- 12) Sans-Raison, nation MONDONGUE, 40 ans, étampé "Ridau", 2 700 livres
- 13) Jean Baptiste, nation KISSI, 33 ans, étampé "Ridau", 3 300 livres
- 14) Jean Baptiste, nation CONGO, 29 ans, étampé "Ridau", sujet au marronnage, 2 000 livres
- 15) D'Arqui, nation BAMBARA, 43 ans, étampé "Ridau", 2 800 livres
- 16) Vital, créole, 22 ans, ayant les pians, 2 000 livres
- 17) Lapin, nation IBO, 40 ans, 1 500 livres
- 18) Aiteon, nation CONGO, 21 ans, 3 000 livres
- 19) Valloi, nation CONGO, 20 ans, 3 000 livres
- 20) Hyppolite, nation CONGO, 33 ans, étampé "Ridau", 3 000 livres
- 21) Adonis, nation BAMBARA, 33 ans, étampé illisiblement, 2 000 livres
- 22) Charles nation CONGO, 12 ans, 2 400 livres
- 23) Villard, nation MONDONGUE, 17 ans, 3 000 livres
- 24) Gardon, nation BAMBARA, 15 ans, 2 500 livres
- 25) Neron, nation CONGO, 30 ans, 2 800 livres
- 26) Lafortune, nation FON, 35 ans, malingreux, 1 500 livres
- 27) Mamout, nation CONGO, 29 ans, actuellement marron, porté pour mémoire
- 28) Baptiste, créole, 60 ans, attaqué d'une hernie, 600 livres
- 29) Latulipe, nation CANGA, 15 ans, 2 500 livres
- 30) Alexis, nation IBO, 60 ans, 100 sols
- 31) Trajan, nation MONDONGUE, 18 ans, ayant les pians, 2 400 livres

Suivent les négresses et leurs enfants,

- 32) atime, nation ARADA, 50 ans, attequée de douleurs, 300 livres
- 33) Gogo, nation CONGO, 30 ans, 3 300 livres
- 34) Moustache, nation CONGO, 27 ans, 2 800 livres

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 35) Polycarpe son fils, 1 an, 150 livres
- 36) Lisette, créole, 24 ans, 3 400 livres
- 37) Olympe, nation CONGO, 39 ans, asthmatique, 1 000 livres
- 38) Diane, nation CONGO, 28 ans, 3 300 livres
- 39) Victoire, nation MONDONGUE, 25 ans, 3300 livres
- 40) Agathe, nation BAMBARA, 23 ans, 2 000 livres
- 41) Martonne, nation BAMBARA, 20 ans, 3 000 livres
- 42) Marguerite, nation CONGO, 20 ans, ayant les pians, 2 400 livres
- 43) Jean son fils, 1 an, 150 livres
- 44) Julie, nation CONGO, 26 ans, ayant les crabes, 3 000 livres
- 45) Jean François son fils, 2 ans, 200 livres
- 46) Bibiane, créole, 23 ans, 3300 livres
- 47) Roman son fils, 7 ans, ayant les pians, 600 livres
- 48) [Claude?] son fils, 3 ans, 300 livres
- 49) Suzanne sa fille, 6 mois, 100 livres
- 50) Charlotte, nation CONGO, attequée de l'épilepsie, 500 livres
- 51) Julien son fils, 1 an, 100 livres
- 52) Zaïre, nation CONGO, 28 ans, 3 000 livres
- 53) Cazimir son fils, 1 an, 100 livres
- 54) Europe, nation IBO, 33 ans, 1 800 livres
- 55) Junon, nation CONGO, 24 ans, 3 300 livres
- 56) Petronille, nation CONGO, 23 ans, 3 000 livres
- 57) Marie Rose, créole, 15 ans, 1 800 livres
- 58) Claire, nation CONGO, 15 ans, 2 800 livres
- 59) Félicité, nation CONGO, 16 ans, 2 800 livres
- 60) Zaïre, nation MONDONGUE, 28 ans, ayant des malingres, 1 200 livres
- 61) Zilia, nation MONDONGUE, 18 ans, sujette au marronnage et mal constituée,
1 000 livres
- 62) Zabeth, créole, 33 ans, 2 500 livres
- 63) Marie Noël sa fille, 11 ans, 1 000 livres
- 64) Léonard son fils, 8 ans, 825 livres
- 65) Tacite son fils, 4 ans, 400 livres
- 66) Coco, nation CONGO, 32 ans, 3 000 livres
- 67) Colin son fils, 10 ans, 1 200 livres
- 68) Barbe sa fille, 11 ans, ayant les pians, 1200 livres
- 69) Zabeth, nation CONGO, 39 ans, 2 800 livres
- 70) Euphrosine sa fille, 7 ans, 825 livres
- 71) Abia, nation IBO, 30 ans, 3 300 livres
- 72) Angélique, nation MINE, 30 ans, 3 000 livres
- 73) Claritte, nation CONGO, 30 ans, 3 300 livres
- 74) Christophe son fils, 2 ans, 200 livres
- 75) Thérèse, créole, 16 ans, 3 000 livres
- 76) Minerve, nation CONGO, 30 ans, 3 300 livres

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 77) Rose, 47 ans, infirme, 100 sols
- 78) Vénus, nation CANGA, 16 ans, 3 000 livres
- 79) Eulalie, nation CONGO, 17 ans, 3 000 livres
- 80) Marie Louise, créole, 12 ans, orpheline, 1 320 livres
- 81) Jean Louis, créole, 9 ans, orphelin, 1000 livres
- 82) Sanitte, créole, 7 ans, orpheline, 825 livres
- 83) Adélaïde, nation CONGO, 36 ans, 1 800 livres
- 84) Marie Michelle sa fille, 9 ans, 1 000 livres
- 85) Jean Philippe son fils, ayant les pians, 100 sols

Suivent les nègres omis de porter à leur rang [listés quelques pages plus loin; ils avaient été omis parce qu'ils étaient en marronnage ou malades] :

- 86) Le nègre Thesée, nation MONDONGUE, marron depuis 3 mois, porté pour mémoire seulement
- 87) La négresse Sapho, nation MANDINGUE, ayant les pians, 300 livres
- 88) La négresse Thisbée, nation CONGO, 28 ans, ayant les pians, 2000 livres
- 89) Sara sa fille, 5 ans, ayant les pians, 100 livres
- 90) Babet sa fille, 2 ans, ayant les pians, 50 livres
- 91) La négresse Guimard, nation MANDINGUE, 15 ans, 2000 livres

Résumé des titres actifs et autres papiers dépendant de la communauté.

- a) Contrat de mariage entre Jean Baptiste François Baudouin Desmarattes et sa veuve Elisabeth Marguerite Baudouin, avec description détaillée des clauses.
- b) Acte d'inventaire et partage des biens de Jean Charles Baudouin et Elisabeth BOUTARD, parents d'Elisabeth Marguerite, en faveur de leurs deux enfants, Elisabeth Marguerite et Jean Charles Baudouin daté de 1763 (malheureusement, cet acte a été dressé sous seing privé et n'a pas été déposé chez un notaire, je crois que ce document aurait contenu des informations de valeur, surtout pour retracer les esclaves).
- c) Acte de donation entre vifs de Jean Charles Baudouin à son gendre Jean Baptiste François Baudouin Desmarattes et sa fille Elisabeth Marguerite Baudouin conjointement, de 70 esclaves, daté de 1777.
- d) Titre de propriété de l'habitation de la Plaine composée de sept concessions limitrophes comme suit :
 - Concession de terrain sur la Montagne de Jacmel, contenant 350 pas de large sur 1000 de haut, accordée à monsieur Baudouin Desmarattes en 1726 (je crois qu'il s'agit Jean Baudouin Desmarattes, le père de Jean Baptiste François) par monsieur de LA ROCHALARD, Général, avec un acte de vente de cette concession par Jean à son frère Jean Charles Baudouin (le père d'Elisabeth Marguerite) un mois plus tard.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- Concession de terrain situé audit quartier (la Montagne de Jacmel), contenant 500 pas carrés, accordée à Jean Charles Baudouin en 1730 par messieurs de La Rochalard et DUCLOS, Général et Intendant.
 - Concession de terrain situé à la Montagne de Jacmel, de 400 pas de large sur 800 de haut, accordée à la dame veuve [COURTAYS?] en 1725, au dos de laquelle est un acte de vente par messieurs [BECQUET?] et [BOUTAUD?] en faveur de monsieur Baudouin en 1737 (je crois qu'il s'agit de Jean Charles Baudouin).
 - Concession accordée à François BEGASSE en 1738 par messieurs de LARNAGE et de SARTRE, Général et Commissaire Ordonnateur, d'un terrain contenant deux habitations se joignant, une appelée LAVANAU et l'autre Begasse, de 800 pas carrés chaque, avec un acte de vente d'une habitation par Guillaume LECOMTE à Begasse en 1713, et jugement rendu en 1715 entre Begasse et François de LARERIE.
 - Concession de terrain accordée au sieur Baudouin capitaine des milices (je crois qu'il s'agit de Jean Charles Baudouin) par messieurs Larnage et MAILLART en 1740, contenant 800 pas carrés, située à la hauteur de son habitation, avec un procès-verbal d'arpentage et un plan figuratif, faits à la requête de Jean Baptiste François Baudouin Desmarattes en 1777.
 - Concession de terrain accordée à François Begasse en 1744 par messieurs de Larnage et Maillart, Général et Intendant, contenant 800 pas de large, nord et sud, sur 740 pas, est et ouest, avec un acte d'échange daté de 1749 entre Jean Charles Baudouin et Barthélemy VINCENT tuteur des mineurs Begasse, un procès-verbal de prisée de 1750 pour parvenir à la vente et adjudication d'une habitation appartenant aux mineurs Begasse, laquelle a été adjugée à Jean Baptiste François Baudouin Desmarattes, un procès-verbal d'arpentage et un plan figuratif de la concession de François Begasse, et présentation de Jean Charles Baudouin fils aîné (je crois qu'il s'agit de Jean Charles Baudouin Desmarattes, fils de Jean Baptiste François), faits à la requête de Jean François Baudouin Desmarattes en 1778 (je crois qu'il s'agit de Jean Baptiste François).
 - Concession accordée à Jean Charles Baudouin fils (je crois qu'il s'agit du même Jean Charles que ci-haut) en 1778, par messieurs le Comte D'ARGOUT et de VAIVRE, Général et Intendant, d'un terrain pour culture, situé en la hauteur des habitations dites Begasse et Baudouin, contenant 61 carreaux. Au bas du certificat de concession est documentée la rétrocession du terrain faite par Jean Charles Baudouin fils en faveur de monsieur Baudouin Desmarattes son père.
- e) Une liasse contenant diverses pièces qui étaient en très mauvais état et rongées des vers, dont actes de vente de portions d'habitation par Jean Charles Baudouin à divers individus en 1728 et 1730, et des procès-verbaux

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

d'arpentage et plans figuratifs de divers terrains faits à la requête de Jean Charles Baudouin et Jean Baptiste François Baudouin Desmarattes en 1740 and 1765, respectivement.

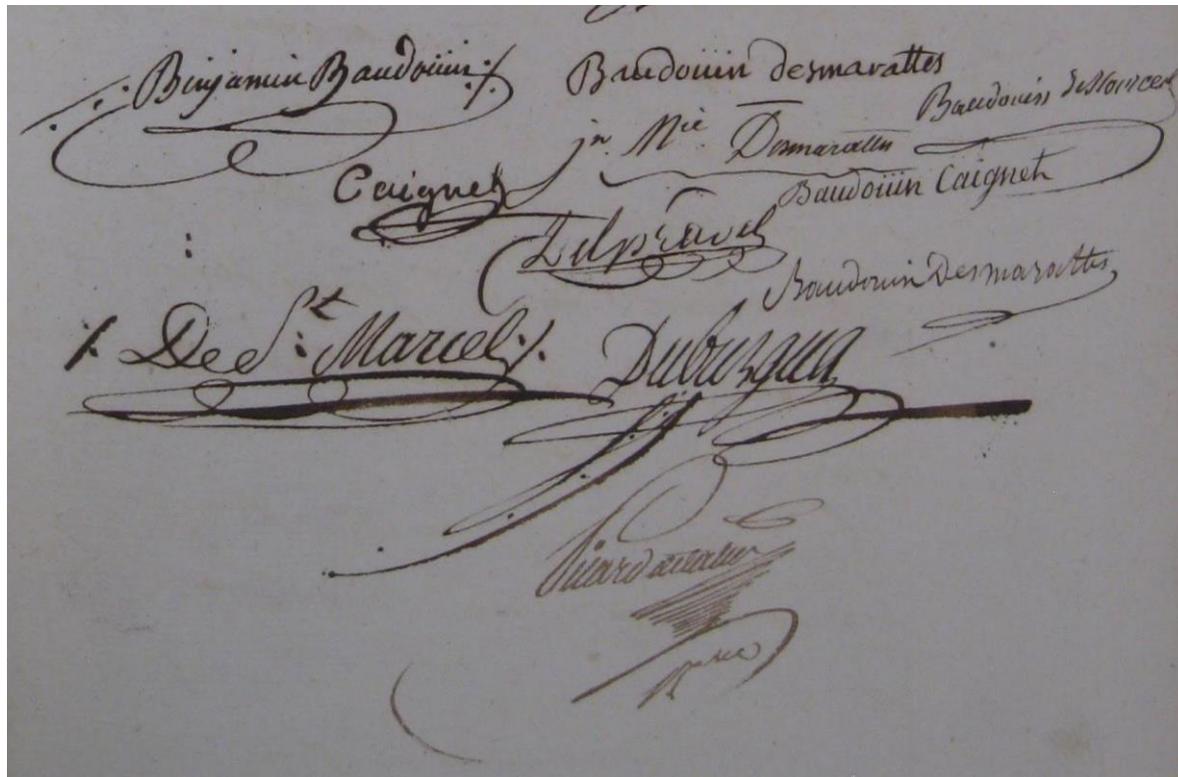
- f) Titre de propriété de l'habitation du Cap Rouge comme suit:
- Concession d'un terrain situé sur la Montagne du Cap Rouge au-dessus de la montagne du Pas à Guillaume, contenant 400 pas de largeur sur 800 de hauteur, borné au sud de la petite plaine, chassant au nord, à l'est et à l'ouest les terres non concédées, accordée à Julien MICHEL mulâtre libre en 1734 par messieurs DELAFAYET et Duclos, Général et Intendant.
 - Acte de vente du terrain ci-dessus par Julien Michel à monsieur Baudouin Desmarattes (je crois qu'il s'agit de Jean Baptiste François) en 1768.
 - Concession accordée à monsieur Baudouin Desmarattes (je crois qu'il s'agit de Jean Baptiste François) en 1771 par messieurs NOLIVOS et BONGARS, Général et Intendant, d'un terrain pour culture d'environ 1000 pas en carré, situé à la Ravine à l'Eau, borné à l'est de la Crête du Cochon Gras, suivant la sinuosité au nord du tour de guerre qui forme ladite Crête, faisant face à la Rivière de la Gosseline au nord et à l'ouest.
 - Procès-verbal d'arpentage et plan figuratif du terrain ci-dessus fait à la requête monsieur Baudouin Desmarattes (je crois qu'il s'agit de Jean Baptiste François) en 1771.
 - Concession accordée à Jacques Raphaël REGNARD de SAINT-CYR en 1769 par messieurs le Prince de ROHAN et Bongars, Général et Intendant, d'un terrain pour culture de 1000 pas en carré, situé sur la montagne du Cap Rouge, borné à l'ouest de la place demandée par son frère Armand Pierre Regnard, chassant à l'est 1000 pas dans les terres non concédées, borné au sud du corail du sieur Ode, chassant au nord 1000 pas aussi dans les terres non concédées.
 - Contrat daté de 1771 entre monsieur Baudouin Desmarattes (je crois qu'il s'agit de Jean Baptiste François) et Armand Regnard de BARENTIN de Saint-Cyr agissant comme administrateur des biens de son fils Jacques Raphaël ci-dessus, par lequel Regnard a cédé et transporté à Baudouin Desmarattes à titre d'échange le terrain ci-dessus en contre-échange d'un terrain situé à la Rivière Noire.
 - Procès-verbal d'arpentage du terrain ci-dessus fait à la requête monsieur Baudouin Desmarattes (je crois qu'il s'agit de Jean Baptiste François) en 1772.

Avant de procéder au partage et à la division des biens, la question des enfants mulâtres esclaves (aussi ma famille) de Jean Marie Baudouin Desmarattes a été discutée et convenue. Dans cette discussion, Jean Marie reconnaît les trois enfants mulâtres de l'esclave noire Lucie, Robert, Charlotte et Belzamine, comme étant les

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

siens, et les autres héritiers sont d'accord pour lui en faire donation à la condition que celui-ci obtienne la ratification de leur liberté dans le délai d'une année. Malheureusement, Lucie et ses enfants griffes demeureront esclaves.

Les parties ont alors procédé au partage et à la division des biens. Les biens à partager étaient d'une valeur de 583 092 livres : 291 546 livres pour la veuve et 291 546 livres pour les six enfants. La veuve héritait de l'habitation du Cap Rouge alors que les six enfants héritaient de celle de la Plaine. Ils ont procédé à la composition de deux lots des biens mobiliers avec le plus d'égalité possible, en attribuant à chaque lot des meubles meublants, outils et équipement, animaux et esclaves, en se basant sur leur valeur estimée. Mon ancêtre Lucie et ses deux enfants griffes, Sylvain et Bonne, se sont retrouvés dans le premier lot. Ils ont fait tirer les deux lots en mettant deux pièces de papier dans un chapeau et ont fait venir la fille de Jean Marie, l'esclave mulâtresse Charlotte (ma quatrième arrière-grand-tante) pour tenir le chapeau, brouiller les billets et les remettre, un à la veuve (sa grand-mère) et l'autre à une de ses tantes. La veuve a reçu le premier lot, ce qui voulait dire que Lucie et ses enfants griffes lui appartenaient maintenant. Quelle ironie de faire participer Charlotte à une loterie qui déciderait du destin de sa mère et de ses frère et sœur utérins. Ils ont ensuite procédé à la composition de six lots pour le partage du second lot entre les enfants héritiers, utilisant le même procédé mais en demandant cette fois la participation de Robert, le frère de Charlotte.



[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)